

# COFIL “Atelier” n°3

## AMÉNAGEMENT DE GRAND-BAIE

**Mercredi 20 Juin 2018**

# Chronologie

**2013** : Projet d'aménagement de Grand-Baie sur site

=> Financement de ce projet sur site non validé en CTD

**2014...2016** : Au vu des surcoûts, les services de L'État non pas validés le projet. Une nouvelle réflexion a donc été menée, à savoir la délocalisation des logements présentée en CTD en Décembre 2016

**2017** : Projet de délocalisation présenté sur site, en présence du Sous-Préfet

=> Néanmoins, le financement de ce projet n'a pas donné lieu à "un arrêté de subvention"

=> Précédent arrêté de la RHI est échu le 31 Décembre 2016

**2017** : La Ville a acté de repenser avec sa population un projet => Démarche d'Urbanisme Durable (AUD)

**2018** : Mise en place d'un comité de pilotage et lancement de la démarche AUD

# Problématiques

=> Relancer la réflexion sur un projet global, sur la base des attentes de la population et du projet d'utilité publique pensé par la collectivité

=> Quel sera le coût du projet ?

A la fin de la démarche AUD, le projet concerté et validé sera chiffré. Le coût devra tenir compte inévitablement de tous les aspects réglementaires et sécuritaires.

=> Quel financement ?

- RHI : 80% financement État, 20% financement Ville

- Ligne Budgétaire Unique (LBU) pour les logements

- Autres subventions : collectivités majeures...

# L'Urbanisme durable : un choix motivé par la Ville

Les intérêts :

- Démarche participative accrue vers la co-construction du projet d'aménagement avec les habitants
- Démarche favorisant le dialogue entre acteurs du territoire
- Aide à la décision pour les élus dans la prise en compte des questions environnementales et de développement durable tout au long du projet

Par la démarche d'urbanisme durable, la Ville a pour objectif d'être :

- Démonstrative
- Transparente
- Cohérente

# AMO : Mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage

<b>Une démarche s'articulant autour de 4 étapes clés...</b>		<b>... Avec deux principes transversaux :</b> <b>- L'animation</b> , le fil conducteur de la démarche <b>- L'évaluation</b> tout au long de la démarche
<b>PHASAGE</b>	<b>DUREE PREVISIONNELLE DE LA MISSION</b>	<b>OBJECTIFS :</b> Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)
<b>Phase 1 :</b> <b><u>VISION</u></b>	12 Mois	Etablir un diagnostic partagé et analyser les enjeux de la zone
<b>Phase 2 :</b> <b><u>AMBITION</u></b>		Elaboration des orientations par un document d'engagement et un schéma d'intentions
<b>Phase 3 :</b> <b><u>TRANSCRIPTION</u></b>		Suivi de la conception du projet d'aménagement en programme opérationnel respectant l'ambition arrêtée
<b>Phase 4 :</b> <b><u>CONCRÉTISATION</u></b>		Accompagner le maître d'ouvrage dans la réalisation du projet

# Planning prévisionnel de la conduite de la démarche AUD à Grand-Baie avec l'AMO

Juin 2018 : Réception des candidatures pour la mission AMO

Juillet 2018 : Désignation du candidat retenu

Août - Septembre 2018 : Diagnostic partagé

Octobre 2018 - Décembre 2018 : Élaboration du document d'engagement et d'un schéma d'intention  
Désignation d'une maîtrise d'œuvre urbaine

Janvier 2019 - Février 2019 : Conception d'un projet d'aménagement urbain détaillé

Mars 2019 - Août : Concrétisation administrative et financière

# Conférence de presse sur site

1°) Quel contenu ?

- Un point de la situation et de l'avancement du comité de pilotage ?
- Informer les habitants et la presse sur la poursuite du projet ?
- Un point d'information sur les interrogations des habitants ?
- Concernant la situation et le devenir de Grand-Baie ?

2°) Quelle forme ?

Une réunion publique avec le Maire sur site avec la population et la presse ?

Date à définir : ?

# Communication avec les habitants

La Ville souhaite retenir un outil pertinent pour que les habitants du quartier et la population soient informés tout au long du projet :

- Rubrique dédiée sur le site < [villedugosier.fr](http://villedugosier.fr) > , publication de liens vers cette rubrique depuis la page Facebook "Ici le Gosier" ;
- Lettre à la population dédiée, co-rédigée avec les membres du CoPil (imprimée et diffusée par les habitants membres du CoPil, mise en ligne sur le site de la ville) ;
- Réalisation d'un listing de diffusion pour l'envoi de messages SMS pour informer les habitants des réunions et actions autour du projet (constitution de la liste avec l'aide des habitants membres du CoPil).

# Point d'étape sur les situations des habitants soumises au précédent COPIL

- Cas des familles BOUDINE, DRAGIN et JULIEN
- Cas de la famille MARIVAT